



MUNICIPALITÉ DE
Lac-Tremblant-Nord

Séance extraordinaire du conseil
Samedi le 18 décembre 2021

11 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et de la légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à un sujet indiqué à l'ordre du jour seulement;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;
5. Période d'intervention des membres du conseil;
6. Levée de la séance.

NOTE : Par mesure de prudence à cause de la COVID-19, les séances du conseil se dérouleront en vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre.